

CONFINEMENT 2/2 : CONDITIONS DE LOGEMENT DES HABITANTS

2 - 7 mai 2020

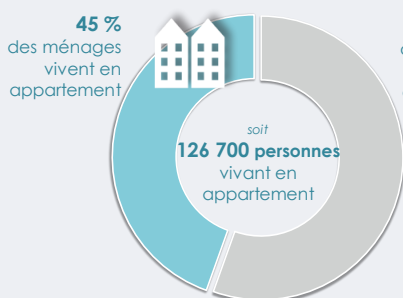
Le 17 mars 2020, le gouvernement français décrète des mesures de confinement pour faire face à la pandémie du COVID-19. Ces mesures renforcent voire aggravent certaines inégalités liées aux conditions de vie, aux revenus, ou encore à la nature de l'activité exercée. La qualité de vie durant le confinement dépend de nombreux facteurs, en premier lieu du logement lui-même.



Ainsi, disposer d'un extérieur et / ou de suffisamment d'espace devient primordial. Au global, les territoires périurbains et ruraux sont mieux dotés que les espaces urbains. De plus, les ménages les plus aisés apparaissent comme ceux ayant le plus la capacité de réunir ces conditions lorsqu'ils le souhaitent.

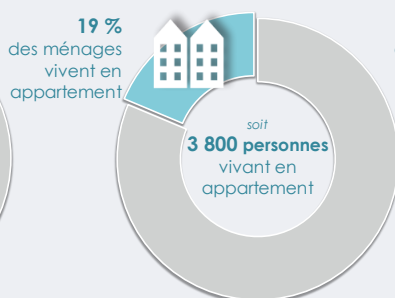
Mais quelles sont les réalités dans les territoires membres de l'Agence ?
Voici un retour rapide sur les principaux chiffres.

SCoT Caen-Métropole



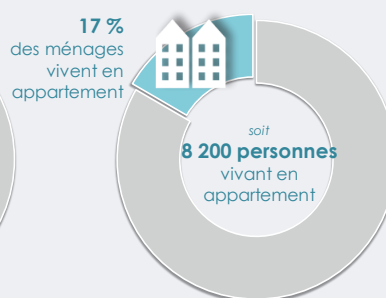
1,9 pièce
par personne en moyenne

SCoT Falaise



1,9 pièce
par personne en moyenne

SCoT Bessin



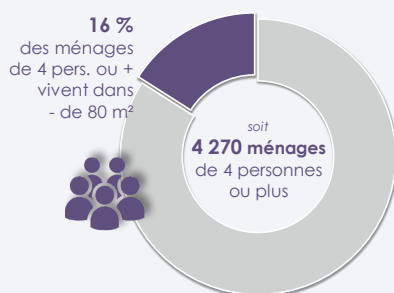
2 pièces
par personne en moyenne

Sans pouvoir distinguer les appartements avec balcons et les maisons sans extérieur, vivre dans une maison semble être préférable dans cette période, notamment pour l'espace extérieur qui lui est souvent associé.

Les **populations urbaines** de Caen Métropole vivent **logiquement en plus grand nombre en appartement**.

Les **populations des territoires ruraux** sont les plus à même d'avoir des **conditions de confinement plus agréables** vis-à-vis du logement.

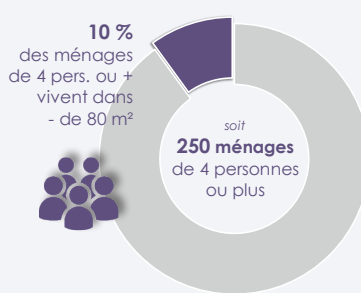
SCoT Caen-Métropole



Ménages de 4 pers. ou + vivant dans - de 80 m²



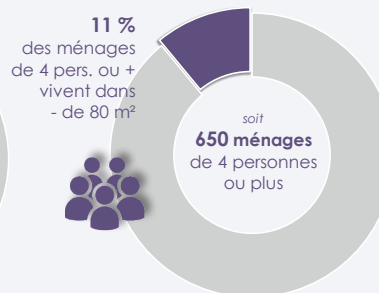
SCoT Falaise



Ménages de 4 pers. ou + vivant dans - de 80 m²



SCoT Bessin



Ménages de 4 pers. ou + vivant dans - de 80 m²



Selon l'étude de l'INSEE, le **Calvados semble dans une situation favorable au regard de la suroccupation**.

Sans disposer des mêmes indicateurs que cette étude, cette situation semble également vraie pour les trois SCoT étudiés. En effet, **la part des ménages vivant dans un logement jugé trop petit** au regard du nombre de personnes dans le logement **est relativement faible** pour l'ensemble des territoires sans pour autant être anecdotique.

Dans le détail, **les ménages du parc privé semblent mieux lotis** que ceux du parc social.

À l'échelle du Calvados

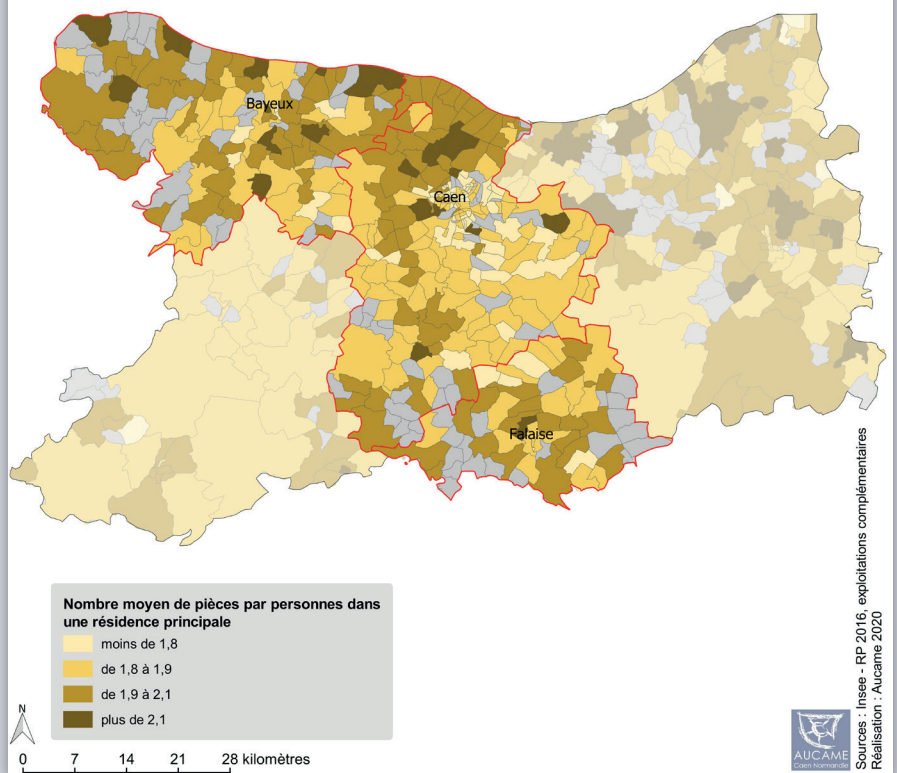
Le SCoT Bessin et le SCoT Falaise offrent des logements plus grands associés pour certaines communes à des ménages plus petits, notamment composés des personnes âgées vivant seules. Un nombre important de communes offrent plus de 2 pièces par personne.

Dans le SCoT Caen-Métropole, la géographie sociale se retrouve avec, au nord, un nombre moyen de pièces par personne plus élevé qu'au sud du territoire.

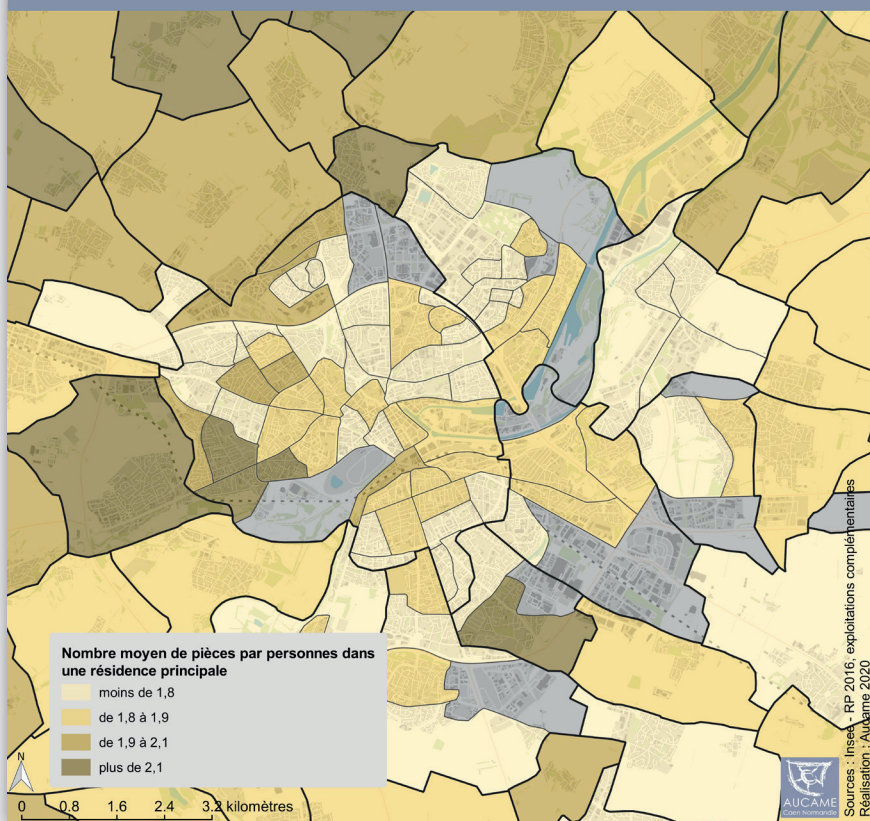
Les communes du nord sont plutôt habitées par des ménages aisés et de classes moyennes supérieures. Ces dernières ont pu acquérir des logements plus spacieux. L'urbanisation y est plus ancienne, avec un développement important dans les années 1970-1980, à une époque où il n'existait pas de politiques de réduction de la consommation d'espace.

Au sud, les ménages appartiennent plutôt aux catégories moyennes et populaires. Leur budget plus limité peut être à l'origine de maisons de plus petite taille. Le sud a été urbanisé plus récemment, alors que les coûts du foncier et de l'immobilier sont plus élevés. La réduction des tailles de parcelles est un autre élément explicatif.

Nombre moyen de pièces par personne dans une résidence principale



Zoom sur les Iris de Caen la mer



Zoom sur les quartiers de Caen la mer

Ces inégalités et les difficultés à vivre le confinement se perçoivent également à l'échelle des quartiers. Les quartiers où le parc social est majoritaire, et où vivent « logiquement » les ménages les plus modestes voire en difficulté, sont ceux où le nombre moyen de pièces par personnes est le plus faible.

C'est le cas des quartiers de la Grâce de Dieu ou du Chemin Vert mais aussi d'une grande partie d'Hérouville Saint-Clair et de Colombelles. Les personnes de ces territoires disposent, de moins de 1,5 pièce contre 2 en moyenne.

L'hyper-centre caennais (hors l'île Saint-Jean), constitué en grande partie par de petits logements collectifs habités par des petits ménages ressort également parmi les quartiers où le nombre moyen de pièces par personne est faible.

Pour l'ensemble de ces quartiers, en plus du peu d'espace intérieur, s'ajoute l'autre contrainte de vivre en ville et le plus souvent en immeuble, où l'accès à un espace extérieur, qui plus est avec de la végétation, est plus difficile.

Source des données : INSEE, RP 2016, exploitation complémentaire

Réalisation : AUCAME

Contact : ludivine.collette@aucame.fr

Textes & illustrations : AUCAME

Mise en page : AUCAME 2020



Agence d'urbanisme de Caen Normandie

21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - contact@aucame.fr

www.aucame.fr